



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N° 2020**

portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de la maison située à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 décembre 2019;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDÉRANT** que le hall de la villa Eugénie avec son décor, son escalier et ses ferronneries ainsi que le vitrail de grande ampleur signé du maître-verrier Raphaël Lardeur (1890-1967), exposé à l'Exposition internationale des Arts décoratifs de 1925, jalon de la production verrière de cette période, forme un ensemble cohérent et représentatif de l'art décoratif des années 1925, et qu'à ce titre, il présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er-** Sont inscrits au titre des monuments historiques le hall de la maison avec son décor, l'escalier et sa rampe ainsi que le vitrail (6 x 3 m environ) tel que délimité par un liseré rouge sur le plan annexé, sis villa Eugénie, 8, avenue Eugénie à SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine), située sur la parcelle n°154, d'une contenance de 26 a et 50 ca, figurant au cadastre section AH, et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

**ARTICLE 2-** Le présent arrêté sera notifié aux copropriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le 30 AVR. 2020

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
  
Michel CADOT